

Châtelet, le 27 janvier 2022

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous l'avez entendu dans la presse, les cas de covid et les quarantaines pour cause de contacts « à haut risque » se multiplient de manière exponentielle dans les établissements scolaires. L'école Sainte-Marie ne fait pas exception à la règle. Devant le nombre d'absents (tant chez les enfants que chez les enseignants), le Pouvoir Organisateur a pris la décision de fermer l'école jusqu'au lundi 31 janvier.

De nouvelles décisions gouvernementales, prises mercredi, viennent assouplir les règles en vigueur. Les cours reprendront normalement lundi, dans le respect des mesures édictées par les ministres de la santé :

∅ A partir de ce vendredi 28 janvier, les directions ne seront plus tenues de fermer une classe lorsque quatre enfants sont testés positifs au covid.

∅ A partir du 3 février, les enfants ne doivent plus être placés en quarantaine lors d'un contact à « haut risque » dans leur milieu familial. **Cette mesure n'est valable que si les enfants ne présentent pas de symptôme.**

Nous sommes conscients qu'il n'est pas simple de s'adapter constamment à ce flot de nouvelles mesures. Soyez assurés que les enseignants, la direction et l'équipe administrative sont également confrontés à ces difficultés. Nous profitons de ce courrier pour remercier chacun d'entre eux pour la manière dont ils font face au surplus de travail occasionné par les mesures sanitaires.

Veillez croire, Chers Parents, en l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Pour le Pouvoir Organisateur,

Hugues DEGUELDRE, Président

Catherine MINNOY, Secrétaire